

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Castelnau de Guers, le 19 août 2020



**MAIRIE  
DE  
CASTELNAU DE GUERS**

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le lundi 24 août 2020 à 19h00**  
à la Maison du Peuple

**ORDRE DU JOUR :**

CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION ECOLE  
DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
PLU INTERCOMMUNAL  
NOMINATION MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES  
DIVERS

Le Maire



Didier MICHEL

Les informations collectées par la Commune de CASTELNAU DE GUERS directement auprès de vous, dans le cadre de ses missions d'intérêt public font l'objet d'un traitement ayant pour finalité la gestion des convocations au conseil municipal. Ces informations sont à destination exclusive de la Commune et seront conservées pendant la durée de votre mandat.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à l'adresse suivante : DPO-Mairie, 11 place de la Mairie, 34120 CASTELNAU DE GUERS. Merci de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)<<http://www.cnil.fr>>).

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 24 août 2020 à 19h00

A la Maison du Peuple

Date de convocation : 19 août 2020

Présents : MICHEL Didier - PRADINES Lucette - ZIMMERMANN Patrick  
GUILBERT Michel - BRISSAUD Amie - MAFÉD Fabien - GAREON Elodie  
LAIRD Blandine - BEWE ALBARET Whitney - SERIS Jean Charles  
BESSOLES Chantal.

Absents excusés :

BERCHÉ Frédéric  
OZÉRY Séverine

Absents :

Pouvoirs : DELRIEU Laurent & BEWE ALBARET Whitney.  
GROS Roland & SERIS Jean Charles

Secrétaire : ZIMMERMANN Patrick

1 - CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION ECOLE

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un contrat d'adjoint d'animation à compter du 26 août 2020 jusqu'au 18 décembre 2020 ; la durée hebdomadaire de ce contrat serait de 21 heures.

L'agent nommé serait affecté à l'école, l'ALSH, l'ALP et à la cantine, il serait rémunéré à l'indice brut 350, indice majoré 327, échelon 1, catégorie C1.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à autoriser Monsieur le Maire à nommer l'agent par arrêté municipal.

LE CONSEIL *Accepte la création de ce contrat*

POUR *13* ABSTENTION */* CONTRE */*

2 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que l'association LE LOUP ET LA FEE demande à la commune une aide financière pour le changement de 6 harnais en cuir pour les porteurs de son animal totémique. Le montant du devis présenté s'élève à 1.065,00€ T.T.C. Une première demande d'aide financière avait été faite en 2018 auprès de l'ancienne municipalité.

Cette association nous précise qu'il est primordial de changer ces harnais, sans quoi les sorties du « Loup » ne pourraient plus être assurées.

Le montant de la subvention demandée est de 700.00€.

Madame le Rapporteur propose d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle et demande aux membres du Conseil Municipal présents d'en définir le montant.

LE CONSEIL *Accepte de verser 700€ à l'association le loup et la Fée*

POUR *13* ABSTENTION / CONTRE /

### 3 - PLU INTERCOMMUNAL

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoyait le transfert automatique à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de la compétence PLAN LOCAL D'URBANISME à compter du mois de mars 2017.

Suite à l'élection du nouveau Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2020, les communes membres peuvent s'opposer ou accepter le transfert de la compétence urbanisme (PLU) à la CAHM.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence PLAN LOCAL D'URBANISME qui permet aux communes et aux conseils municipaux, de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locale, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

LE CONSEIL *Refuse le transfert automatique*

POUR *13* ABSTENTION / CONTRE /

### 4 - NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur le Rapporteur propose au Conseil Municipal la création d'une commission « Affaires scolaires » qui regrouperait les services de l'école, du Centre de Loisirs, l'Accueil Périscolaire ainsi que la cantine. Cette commission aurait pour mission d'améliorer le bon fonctionnement de tous ces services.

Il est proposé de nommer 3 membres titulaires et 2 membres suppléants :

3 MEMBRES TITULAIRES : *BESSOLES Chantal, DELRIEU Laurent, GARFON Elodie*

2 MEMBRES SUPPLEANTS : *MATEO Fabien, SERS Jean Charles*

Monsieur le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de valider ce choix.

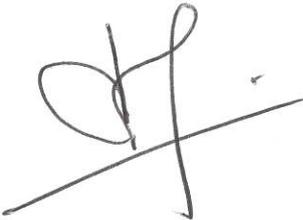
LE CONSEIL *Valide ce choix*

POUR *13* ABSTENTION / CONTRE /

5 - DIVERS

Séance levée à 19 h 45

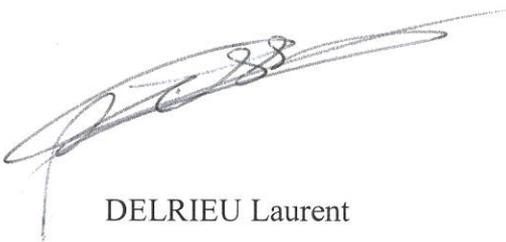
MICHEL Didier



GUIBERT Michel

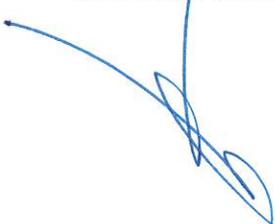


BESSELES Chantal



DELRIEU Laurent

MATÉO Fabien



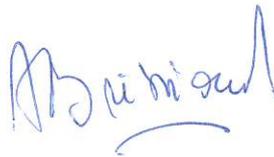
PRADINES Lucette



BELLE-ALBARET Witney



BRISSIAUD Annie



GARCON Elodie



OZERAY Séverine

ZIMMERMANN Patrick



BERCHÉ Frédéric

CROS Roland

LAIRD Blandine



SERS Jean-Charles



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL M****DE LA COMMUNE DE CASTELNAU DE GUERS**

L'an deux mille vingt, le 24 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien – SERS Jean-Charles – BELLE ALBARET Witney – GARCON Elodie –

**Absents excusés** : DELRIEU Laurent – OZERAY Séverine – CROS Roland – BERCHÉ Frédéric –

**Pouvoirs** : DELRIEU Laurent à GARCON Elodie  
CROS Roland à SERS Jean-Charles

**OBJET : NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SCOLAIRES**

Madame le Rapporteur propose au Conseil Municipal la création d'une commission « Affaires scolaires » qui regrouperait les services de l'école, du Centre de Loisirs, l'Accueil Périscolaire ainsi que la cantine. Cette commission aurait pour mission d'améliorer le bon fonctionnement de tous ces services.

Madame le rapporteur demande aux membres du Conseil Municipal de nommer 3 membres titulaires et 2 membres suppléants.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,

**NOMME :**

**MEMBRES TITULAIRES** : Chantal BESSOLES – Laurent DELRIEU – Elodie GARCON

**MEMBRES SUPPLEANTS** : Fabien MATEO – Jean-

Le Maire

Didier MICHEL

Date de convocation : 19/08/2020

Date d'envoi au contrôle de légalité : 25/08/2020

Date d'affichage : 25/08/2020

L'an deux mille vingt, le 24 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien - SERS Jean-Charles - BELLE ALBARET Witney – GARCON Elodie –

**Absents excusés** : DELRIEU Laurent – OZERAY Séverine – CROS Roland - BERCHÉ Frédéric -

**Pouvoirs** : DELRIEU Laurent à GARCON Elodie  
CROS Roland à SERS Jean-Charles

**OBJET : CONTRAT ADJOINT D'ANIMATION ECOLE**

Madame le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un contrat d'adjoint d'animation à compter du 26 août 2020 jusqu'au 18 décembre 2020 ; la durée hebdomadaire de ce contrat serait de 21 heures.

L'agent nommé serait affecté à l'école, l'ALSH, l'ALP et à la cantine, il serait rémunéré à l'indice brut 350, indice majoré 327, échelon 1, catégorie C1.

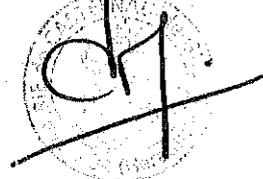
Le Conseil Municipal est invité à délibérer et à autoriser Monsieur le Maire à nommer l'agent par arrêté municipal.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
ACCEPTE la création d'un contrat du 26 août 2020 au 18 décembre 2020 pour un adjoint d'animation affecté à l'école, l'ALSH, l'ALP et à la cantine. Cet agent serait rémunéré à l'indice brut 350, indice majoré 327, échelon 1, catégorie C1. Les congés pourraient être rémunérés sur la base de 10% du salaire brut.

Le Maire

Didier MICHEL



L'an deux mille vingt, le 24 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUIBERT Michel – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien - SERS Jean-Charles - BELLE ALBARET Witney – GARCON Elodie –

**Absents excusés** : DELRIEU Laurent – OZERAY Séverine – CROS Roland - BERCHÉ Frédéric -

**Pouvoirs** : DELRIEU Laurent à GARCON Elodie  
CROS Roland à SERS Jean-Charles

### **OBJET : PLU INTERCOMMUNAL**

Monsieur le Rapporteur rappelle aux membres du Conseil Municipal une disposition de la loi ALUR qui prévoyait le transfert automatique à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de la compétence PLAN LOCAL D'URBANISME à compter du mois de mars 2017.

Suite à l'élection du nouveau Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2020, les communes membres peuvent s'opposer ou accepter le transfert de la compétence urbanisme (PLU) à la CAHM.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal, la compétence PLAN LOCAL D'URBANISME qui permet aux communes et aux conseils municipaux, de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locale, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de s'opposer au transfert de la compétence urbanisme (établissement du PLU) à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

### **LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
REFUSE le transfert du PLU (établissement du PLU) à la CAHM.



Le Maire

Didier MICHEL

L'an deux mille vingt, le 24 août à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Maison du Peuple, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents** : MICHEL Didier – PRADINES Lucette – ZIMMERMANN Patrick – GUBERT Michel – BESSOLES Chantal – BRISSIAUD Annie – LAIRD Blandine – MATÉO Fabien - SERS Jean-Charles - BELLE ALBARET Witney – GARCON Elodie –

**Absents excusés** : DELRIEU Laurent – OZERAY Séverine – CROS Roland - BERCHÉ Frédéric -

**Pouvoirs** : DELRIEU Laurent à GARCON Elodie -  
CROS Roland à SERS Jean-Charles

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Madame le Rapporteur informe le Conseil Municipal que l'association LE LOUP ET LA FEE demande à la commune une aide financière pour le changement de 6 harnais en cuir pour les porteurs de son animal totémique. Le montant du devis présenté s'élève à 1.065,00€ T.T.C.

Une première demande d'aide financière avait été faite en 2018 auprès de l'ancienne municipalité qui avait versé une subvention exceptionnelle de 300.00€.

Cette association nous précise qu'il est primordial de changer ces harnais, sans quoi les sorties du « Loup » ne pourraient plus être assurées.

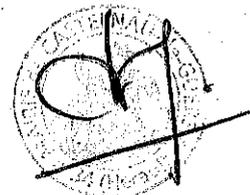
Le montant de la subvention demandée est de 700.00€.

Madame le Rapporteur propose d'accepter le versement d'une subvention exceptionnelle et demande aux membres du Conseil Municipal présents d'en définir le montant.

**LE CONSEIL**

Après avoir ouï les explications de Monsieur le Maire et délibéré,  
ACCEPTÉ le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 700.00€.

Le Maire

A circular official stamp of the commune of Castelnau de Guérande is visible, partially obscured by a handwritten signature in black ink.

Didier MICHEL